

DECISION N° 2016/180

Le directeur par intérim de l'Agence des Aires Marines Protégées,

Nomination M. Gaëlig BATAIL référent navigation

Vu le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à la création de l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

Vu l'instruction relative à la navigation maritime au sein de l'Agence des aires marines protégées,

Considérant l'utilité de confier à un agent la supervision de l'application de cette instruction,

DECIDE

Article unique : Monsieur Gaëlig BATAIL, chef du service Opérations du Parc naturel marin d'Iroise, est nommé référent navigation de l'Agence des aires marines protégées. A ce titre, il est chargé de suivre l'application au sein de l'Agence des aires marines protégées de l'instruction susvisée. Il organisera un groupe de travail, notamment pour proposer des améliorations. Il rendra compte au directeur.

A Brest, le 15/11/2016

Notifié le : 23/11/2016

signature de l'agent :



Le directeur par intérim
Loïc LAISNÉ